

2

DE LA MÉTHODE

POUR LIRE

CE RAPPORT...

ET C'EST LE TEMPS QUI COURT (TROP ...)

«Le temps qui court» - Alain Chamfort (1975)

La création de la Commission nationale des musiques actuelles et la nomination de son président ont été annoncés officiellement par **Madame Catherine Trautmann**, ministre de la Culture et de la Communication le 7 décembre 1997 aux Transmusicales de Rennes à quelques heures de la soirée de clôture «Planète», consacrée exclusivement aux musiques électroniques. Cette annonce faite en préambule de ce que communément le grand public perçoit généralement comme une «rave géante» a d'ailleurs dans un premier temps semé la confusion, certains médias et opérateurs assimilant la mise en place de cette Commission à la reconnaissance exclusive du mouvement techno.

Durant tout le mois de décembre **Alex Dutilh** s'est attaché à organiser puis composer la Commission selon les principes qui ont été exposés ci devant. Il n'est pas peu dire que les attentes de l'ensemble du secteur vis-à-vis du ministère de la Culture se sont révélées, au fil des mois qui ont suivi la composition du nouveau gouvernement de **Lionel Jospin**, de plus en plus importantes.

On peut même affirmer que la création de cette Commission correspondait à un fort mouvement revendicatif de l'ensemble des acteurs des musiques actuelles. Revendications qui allaient toutes dans le sens d'un sentiment profond et partagé «d'orphelinat» vis-à-vis de sa tutelle et en proie à un sentiment d'indifférence, ou pire encore de méconnaissance de la réalité diverse et riche des musiques actuelles.

En 1997, l'ensemble des crédits d'intervention de la Direction de la musique et de la danse pour les musiques actuelles s'est élevé à **67 millions de francs** (pour 630 millions de francs pour le seul Opéra de Paris...). Nul pourtant ne peut méconnaître le poids économique et culturel de nos musiques et des acteurs qui les font ou les accompagnent. La cruauté des chiffres que l'on aime à comparer ne suffit pourtant pas à nourrir la réflexion. Les réponses apportées par les pouvoirs publics restent pour l'heure parcellaires et isolées, oscillant trop souvent entre le traitement social et les effets d'annonce pour «faire jeune». Elles ne permettent toujours pas de fonder le dialogue permanent qu'appellent les enjeux d'une culture citoyenne.

Dans tous les cas, ce mécontentement généralisé a été certes en partie canalisé par la création de cette Commission, mais n'a en aucune façon été neutralisé par ses travaux. Bien au contraire, si chacun des membres sollicités a bien saisi l'occasion d'une telle concertation, c'est aussi pour mieux affirmer aux pouvoirs publics qu'il prenait là un risque politique qu'il lui faudrait assumer.

Cela étant dit, la difficulté première pour la Commission fut de faire avec cette contrainte de temps - cinq mois pleins - pour un chantier qui nécessitait d'abord de s'attacher à un état des lieux de l'existant, avant de pouvoir dégager une synthèse et des propositions. L'autre difficulté étant de se situer dans un calendrier et des travaux également conditionnés par deux paramètres on ne peut plus importants :

- **le projet de restructuration de la nouvelle Direction de la musique et de la danse avec la Direction du théâtre et des spectacles.**
- **les arbitrages budgétaires (annulation de crédits, redéploiements internes) avec à la clé la préparation du budget 1999.**

.../...

ET C'EST LE TEMPS QUI COURT (TROP...) suite

Une façon de dire que sans volonté politique (quelle place pour les musiques actuelles dans la nouvelle organisation administrative du ministère ?) et sans une augmentation conséquente du budget alloué aux musiques actuelles, les conclusions du rapport général risquaient une fois encore de rester sans réponse.

C'est au regard de ces contraintes de temps que la Commission a tenu en premier lieu à préciser qu'elle n'avait aucunement la prétention d'avoir effectué un travail en tous points exhaustif. L'ouverture d'un si vaste chantier (dont les tutelles successives ont toujours retardé la mise en oeuvre) comprend donc ses limites auxquelles le ministère devra faire face. Quant à la Commission, elle initiera en septembre avec ses présidents et rapporteurs une série de consultations, le rapport en main, avec les organismes, institutions, et éventuellement personnalités qui n'ont pu être entendues soit pour des raisons de temps, soit en raison de l'extrême complexité du champ à aborder. Elle en appelle aussi au ministère directement pour lui indiquer qu'un certain nombre de dossiers doivent être ouverts directement sur son initiative avec l'impulsion politique que cela nécessite.

«J'OUBLIERAI TON NOM»

«J'oublierai ton nom» - Johnny Halliday et Carmel, 1988

«Musiques
actuelles», terres de
contrastes,
ou l'histoire
d'une appellation
qui pose plus
de problèmes
qu'elle n'en résout.

«Musiques actuelles», appellation non contrôlée.

Il n'est pas toujours facile de revendiquer, voire d'assumer son nom. La Commission nationale des musiques actuelles a eu beaucoup de difficultés à accepter son appellation. Au démarrage des travaux, les débats autour d'une telle dénomination ont sans cesse traversé la réflexion d'une minorité importante des membres de la Commission. Façon aussi de témoigner de la complexité avec laquelle le ministère appréhende un secteur où la variété des comportements, des pratiques, des styles et esthétiques est particulièrement impressionnante.

«Musiques actuelles», terres de contrastes, ou l'histoire d'une appellation qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. La première étant évidemment de renvoyer notre réalité à une vision du secteur strictement immédiate, risquant de faire de lui une « victime de la mode » bien involontaire. Appréhendée superficiellement, l'expression écrase le passé et d'une certaine manière l'avenir.

Or, les «musiques actuelles» souffrent d'un manque patent d'interventions patrimoniales, même si la mise en place des Centres de musiques et danses traditionnelles en régions et celle du Hall de la chanson combleront en partie l'oubli des liens multiples que nos musiques entretiennent avec l'histoire culturelle et sociale de notre pays. C'est clair, nos musiques ont l'âge respectable de leurs artères. Au moins un siècle d'aventures en double croche signifiant aussi que, de **IAM** à **Louise Attaque** ou **Julien Lourau**, ce que nous écoutons aujourd'hui procède aussi bien de **Jacques Brel** et **Boris Vian** que de **Damia** ou **Émile Vacher**. Mais bien d'autres raisons invoquées à l'acceptation d'un tel terme ont été développées :

- l'incapacité notamment à désigner les enjeux esthétiques et culturels propres à ces musiques.
- Son fonctionnement en catalogue tendant à nier les différences entre les genres musicaux qu'elle englobe (jazz, rock, chanson, musiques traditionnelles, rap, techno ou musiques électroniques, en attendant de nouvelles émergences qui se forgent jour après jour sans qu'aucun des membres ne puisse heureusement les identifier...) oblitérant du même coup des engagements d'individus et groupes sociaux qui s'y sont investis.
- Les conséquences sur les politiques publiques en faveur de ces musiques, puisque les «musiques actuelles» sont ainsi le plus souvent exclues des actions traditionnelles dans le domaine musical (c'est-à-dire habituellement «classique», «savant» et occidental) et, en outre, considérées comme ne faisant pas partie des musiques contemporaines (y aurait-il confiscation abusive du terme ?), elles ne bénéficient pas des mesures en leur faveur.(1)

(1) détails dans rapport du groupe n°2.

Ces arguments énoncés, il a bien fallu pourtant se rendre à l'évidence. Aucune autre expression n'a pu satisfaire l'ensemble des membres de la Commission : **musiques plurielles, populaires, amplifiées, contemporaines, vivantes...** le consensus n'a pas pu être trouvé. Néanmoins si la Commission s'est résolue par défaut à se contenter d'une telle appellation, il était important d'en souligner les limites afin d'éviter les éventuels manquements d'une action culturelle globale qui seraient justifiés à posteriori par le flou qu'implique une telle définition.

«OÙ SONT LES CHIFFRES ?»

«Où sont les femmes ?» - Patrick Juvet (1976)

L'objectif clairement affirmé par **Alex Dutilh** au démarrage des travaux de la Commission était pour les quatre groupes de travail de toujours aborder la réflexion par l'existant : analyse des outils mis en place, consultation de la documentation disponible... pour ensuite parvenir à la formulation des critiques. Pour la grande majorité des membres de la Commission, il n'était en aucun cas possible de faire l'économie du constat. Force est de dire que l'état des lieux des musiques actuelles fut difficile à écrire tant le manque d'informations coordonnées et cohérentes s'est fait jour.

En premier lieu, la Commission tient à souligner qu'il a fallu attendre deux mois avant d'obtenir des services du ministère de la Culture une chronologie détaillée de la politique et de ses actions culturelles en faveur des musiques actuelles. Le fait qu'un tel document «mémoire» ait dû attendre cette occasion pour voir le jour en dit malheureusement long sur l'implication de notre tutelle vis-à-vis de notre secteur.

Cette même difficulté s'est reproduite lorsqu'il fut question d'obtenir les informations strictement économiques sur l'ensemble de la filière musicale, même si nous pouvions disposer de l'ensemble des chiffres donnés par le Snep, et si parallèlement nous savions que l'association «**Musique France Plus**» (1) travaille à la préfiguration de ce qui pourrait être un «observatoire permanent de la musique». C'est seulement le 2 juillet 1998, à une semaine à peine de la clôture du rapport que «Musique France Plus» après avoir obtenu l'accord légitime de son conseil d'administration pouvait nous transmettre le document préfigurant cet observatoire. Comble du hasard, la même semaine était disponible l'étude sur «les pratiques culturelles des français» d'**Olivier Donnat**, du Département des études de la prospective (2). Un ouvrage où l'on retrouve bon nombre d'informations concernant les pratiques liées aux musiques actuelles. Sans faire preuve d'une exigence outrancière, nous aurions aimé pouvoir disposer de ces chiffres en interne avant même leur publication officielle. Seul le groupe n°2 en auditionnant Pierre Mayol et Olivier Donnat (D.E.P¹) ont pu communiquer certains de ces chiffres.

Très sincèrement et sans aucune fausse modestie, la Commission aurait sûrement aimé faire l'économie de l'étalage de son poids économique et culturel, si les politiques successives des différents ministères avaient pris en compte, ne serait-ce qu'en préambule de toutes actions menées dans notre secteur, sa juste valorisation. Loin de nous pourtant l'idée qui consisterait à affirmer simplement que rien n'a été fait.

(1) auditionnée dans le cadre des travaux du groupe N°4

(2) paru à la Documentation Française- juin 1998

.../...

¹DEP: Département des études et de la prospective.

«OÙ SONT LES CHIFFRES ?» suite

La prise en compte de notre réalité, seulement depuis 1981 a été largement initiée par **Jack Lang** avec **Maurice Fleuret**, directeur de la Musique et de la Danse, dont on retiendra, au delà de cette première reconnaissance, quelques mesures fondatrices au rang desquels il faut signaler la création de la Fête de la musique, les premières mesures de soutien aux petites salles, le lancement du programme Zénith, la création du Fonds de soutien aux variétés et au jazz, la mise en place de l'Orchestre national de jazz et bien sûr la loi de 1985 sur les droits des interprètes et la création ou l'extension du champ d'activité des sociétés civiles de gestion de ces droits.

En 1987, un an après l'arrivée de **François Léotard** comme ministre de la Culture et de la Communication, c'est le secteur privé qui profitera de la première baisse de la TVA (le disque enfin n'étant plus taxé comme une marchandise de luxe à 33,3%) et de l'autorisation de la publicité sur le disque.

En 1990, à la demande du secteur associatif, le ministère de la Culture propose la «labelisation» de Centres de musiques et danses traditionnelles en régions.

En 1994 lors du Midem, Jacques Toubon relance le dossier de la baisse de la TVA sur le disque de 18,6% à 5,5% (sans succès) et met en place les semaines de la chanson confiées aux Francofolies.

En 1995, suite à une initiative parlementaire (du sénateur **Pelchat**), c'est l'entrée en vigueur de la loi sur les quotas, imposant 40% de chansons d'expression française à la radio. Et sous l'égide de **Philippe Douste Blazy**, apparaît le financement du dispositif Smac¹, qui sera le premier système de subventions de fonctionnement destinées aux lieux de diffusion «hors institutions».

Ce choix ici énoncé (dont on peut avancer qu'il est arbitraire) des mesures éparses prises par les ministères successifs met en lumière d'une façon plus générale qu'il a manqué aux musiques actuelles une ligne directrice forte et surtout une cohérence de ses actions.

Il n'empêche que si nous avons l'impertinence de comparer ce raccourci (assumé) de mesures avec celles qui furent prises dans les domaines du livre ou du cinéma, ce sentiment d'orphelinat déjà exprimé plus haut apparaîtrait pour le coup amplement plus criant.

Mais laissons à quelques chiffres qui furent tardivement à la disposition de la Commission parler de notre réalité, même si aucun chiffre n'a jusqu'à présent jamais réussi à se substituer à une volonté politique d'où qu'elle vienne.

¹Smac : Scènes de musiques actuelles.

VOILÀ LES CHIFFRES...

«Voilà les anges» - Gamine (1987)

(dans l'état des données recensées à l'été 1998, avec toutes les approximations nées de la diversité des méthodes utilisées par les différentes sources)

Nombre d'heures de répétitions, hors institutions d'enseignement : **28 millions** environ (source DEP¹)

Savent jouer d'un instrument de musique : **25 %** des Français (source DEP)

Possèdent un instrument de musique : **18 %** des Français (source DEP)

Parc de matériel utilisé pour cette activité de répétition : environ **2 milliards** de francs (source DEP)

Nombre de locaux de répétitions organisés : **350** (source Irma²)

Nombre de formations et stages : **2000** (source Irma)

Nombre d'artistes ou de groupes sélectionnés par l'Irma pour sa base de données : **7000** environ (source Irma)

Nombre de salles : **1500** (source Irma)

Nombre de producteurs et agents : **450** (source Irma)

Nombre de labels : **700** (source Irma)

Nombre de fabricants d'instruments et luthiers : **200** (source Irma)

La France se caractérise par une part très significative de productions locales : un disque sur deux de «variétés» est produit dans l'hexagone. 68 % des spectacles donnant lieu à perception de la taxe parafiscale sont des concerts d'artistes français. Cette situation confère à l'exigence de diversité culturelle et à la revendication de «l'exception culturelle» une dimension évidente. La France dispose d'un potentiel et d'une diversité musicale enviables qu'il est essentiel de conforter face aux dangers de la libéralisation totale des échanges (négociations AMI³ et OMC⁴).

Et osons rapprocher cette série de données :

Chiffre d'affaire du disque (détail) : 10 milliards (source Snep⁵)

TVA sur le disque encaissée par l'État (20,6%) : environ 2 milliards (source Snep)

Part provenant des «variétés» (93 %) : 1,86 milliard (source Snep)

Budget de la Direction de la musique et de la danse (DMD⁶) en 1997 : 1,973 milliards (source DEP)

Budget alloué aux musiques actuelles : 67 millions de francs, soit 3,4 % du budget de la DMD (source DMD).

.../...

¹DEP : Département des études et de la prospective. - ²Irma : Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles. - ³AMI : Accord multi-latéral d'investissement. - ⁴OMC : Organisation Mondiale du Commerce - ⁵Snep : Syndicat national de l'édition phonographique. - ⁶DMD : Direction de la musique et de la danse

VOILÀ LES CHIFFRES... (suite)

La similitude des chiffres appelle la comparaison. La musique est d'abord le seul secteur culturel où l'Etat reçoit de la TVA plus qu'il ne redistribue : Le budget de la Direction de la musique et de la danse équivaut à la TVA perçue sur les seules ventes de disques, à laquelle on devrait rajouter celles sur les instruments de musique (à 20,6%) et sur les droits d'auteurs ou les concerts (à 5,5%)... Mais surtout, alors que cette recette provient essentiellement des jeunes et des classes moyennes (qui font, de loin, l'essentiel des achats de disques), elle est redistribuée au profit quasi-exclusif des musiques classiques (93 % du budget de la DMD¹ en 1997) qui ne touchent guère que 10% de la population parmi lesquels les «cadres et professions intellectuelles supérieures» sont la seule catégorie très largement sur-représentée (1). Comment dès lors ne pas considérer qu'**en musique, l'Etat ponctionne les jeunes et les classes moyennes pour financer les élites économiques et culturelles ?**

(1) Cf «Les pratiques culturelles des Français, Enquête 1997», Olivier Donnat, ministère de la Culture, Documentation Française, Paris, 1998

Certains membres de la Commission qui n'avaient pas encore ces chiffres en leur possession ont parlé très abruptement lorsqu'il était question du budget consacré aux musiques actuelles d'une demande de «réparation historique». Au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux l'expression plus mesurée d'un **rééquilibrage urgent** s'est imposée. Peu importe l'expression lorsque s'affirme ici une telle injustice dans la redistribution opérée par l'impôt. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui toute volonté politique devra s'accompagner de cette donnée qui milite en faveur d'un **redéploiement interne des crédits d'intervention**, et ce, quel que soit l'arbitrage final du budget de la culture dont nous sommes conscients, qu'il sera encore pour 1999, en rattrapage par rapport aux exercices annuels des prédécesseurs de madame **Trautmann**.

¹DMD : Direction de la musique et de la danse

SI TU T'APPELLES OBSERVATOIRE...

«Si tu t'appelles mélancolie» - Joe Dassin (1972)

...création
d'un observatoire
des musiques...

Reste qu'il est à ce jour impossible d'avoir un premier état des lieux des chiffres concernant les pratiques dites émergentes (le rap et la techno et ses dérivés électroniques) et que plus basiquement, il n'est toujours pas permis d'obtenir des informations fiables sur le nombre de disques réellement produits chaque année sur le territoire, le nombre de nouveaux artistes publiés et leur poids économique sur le marché global. Et ne parlons pas de statistiques plus fines, où il serait par exemple possible d'étudier le tableau de bord de la réalité culturelle et économique de chaque segment musical...

D'où cette forte revendication unanime de la création d'un **observatoire des musiques**, véritable préalable à toute étude sérieuse sur l'ensemble de notre secteur avec deux missions. Dans le même temps, il est important que cette réflexion mette en perspective le projet d'observatoire européen en cours d'élaboration.

Certes, il existe aujourd'hui des centres de ressources (plus souvent spontanés qu'agréés) : **Irma**¹, **Snep**², **Musique France Plus**, **DEP**³, sans parler de toutes les études (notamment au niveau universitaire) qui sont réalisées sur le secteur des musiques actuelles et dont on parvient difficilement à localiser les publications...

Une mission sur
les pratiques
et comportements
culturels.

Devant la complexité de l'histoire, de la géographie et de l'économie de nos musiques, ne devrait-on pas davantage parler de la «fonction» d'observation qui n'est en aucun cas la même pour tout le monde et qui, du même coup, légitime de fait la répartition en deux pôles à mettre en cohérence :

- Une mission sur les pratiques et comportements culturels.

Une mission sur
l'économie de la
musique.

La Commission affirme ici l'importance du missionnement de pôles régionaux de ressources articulés au niveau national par un pôle d'excellence en matière d'information, de conseil, d'expertise et d'évaluation permanente et contradictoire. Les pratiques amateurs en constitueraient un axe de réflexion prioritaire.

- Une mission sur l'économie de la musique.

Comme il a déjà été précisé, l'association «**Musique France Plus**» a d'ores et déjà entrepris une étude de préfiguration sur un état des lieux économique exhaustif des secteurs de la filière musicale, depuis par exemple le pressage et la vente des disques, aux aides de toutes origines en passant par les revenus des ayants droits, le spectacle vivant, les ventes de produits «hardware» ou encore les ventes d'instruments. Seraient comptabilisés à la fois les chiffres d'affaires, les revenus et les emplois générés directement ou indirectement par les activités liées à la musique (secteur public et parapublic, comme secteur privé, musique classique ou contemporaine comme les musiques actuelles). Les premières approches témoignent d'ailleurs selon **Éric Baptiste** (1) d'un poids économique global de 40 milliards de francs au minimum.

(1) ancien président de l'association Musique France Plus

.../...

¹Irma : Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles. - ²Snep : Syndicat national de l'édition phonographique. - ³DEP : Département des études et de la prospective.

SI TU T'APPELLES OBSERVATOIRE... (suite)

Si la Commission s'accorde à penser que c'est au ministère de choisir l'opérateur chargé de conduire cet observatoire, il semble en revanche important que celui-ci soit piloté par le milieu professionnel afin de garantir pour une fois une efficacité consensuelle, là où trop souvent la filière s'est révélée divisée. Néanmoins un partenariat de gestion entre le ministère de la Culture et cette structure doit pouvoir être imaginé.

Ces propositions, pour autant qu'elles soient nécessaires, n'évident pourtant pas un certain nombre de questions à résoudre :

- Certains organismes restent réticents à livrer des informations, s'ajoutant à cela la complexité des définitions quant au «retraitement» des données.
- Ces observatoires seraient-ils bien en mesure de recevoir des commandes d'études qui dépasseraient le quantitatif, pour aller vers le qualitatif ?
- Au-delà du constat de l'existant, un observatoire, qu'il soit national et généraliste, qualitatif et régionalisé, économique ou culturel, doit être en mesure de produire du sens. Entrant par là même dans une mission plus politique, afin de permettre à ses utilisateurs (chercheurs, élus, chargés de mission, responsables associatifs, entrepreneurs...) de mieux s'engager sur l'analyse des chiffres, sans être contraints et bridés par des instances officielles. Les observatoires revendiqués ne pourront en aucune manière être des DEP¹ bis.(1)

(1)détails dans rapport du groupe 4

Pour toutes ces raisons, la Commission demande aux pouvoirs public de dégager au plus vite les moyens nécessaires afin de préfigurer les statuts et missions de ces observatoires. Une mission, concertée et rapide s'impose.

¹DEP: Département des études et de la prospective.

«JE RÉVAIS D'UN AUTRE MONDE»

«Un autre monde» - Téléphone (1984)

Reconnaissance

Proximité

Pluralisme

Rééquilibrage

À deux ans de l'an 2000, il n'est plus l'heure de vaincre les résistances qui retrancheraient nos musiques dans une position défensive, aux antipodes des fondements même de leurs origines. Au contraire, il convient d'affirmer que les musiques actuelles sont avant tout des musiques populaires au sens le plus noble du terme et qu'elles en tirent le privilège démocratique de l'authenticité. De l'ensemble de ces expressions populaires qui parlent «du» monde et «au» monde, on peut parvenir à aimer toutes les autres formes d'art. C'est pourquoi les propos de Madame **Trautmann** lors de la prise de ses fonctions en juin 1997 doivent aujourd'hui être suivis d'effet :

« L'émergence des musiques actuelles témoigne à la fois d'une prodigieuse vitalité mais aussi d'attentes spécifiques vis-à-vis desquelles les pouvoirs publics doivent pouvoir donner de vraies réponses avec des moyens d'actions appropriés. »

C'est donc bien avec la volonté opiniâtre de bâtir un avenir enfin à la hauteur de nos aspirations et de nos exigences que la Commission nationale des musiques actuelles a ouvert son vaste chantier. Elle a travaillé dans un état d'esprit participatif, assidu et ouvert.

Elle a toujours gardé en tête la volonté de montrer que ses acteurs et leurs expressions, pour peu qu'ils soient valorisés à leur juste place, constituent un levier gigantesque et la réponse citoyenne à bien des maux qui fracturent notre société. Créatrices d'activités, les musiques actuelles peuvent demain devenir un gisement d'emplois conséquent (au moment où l'on parle des nouveaux métiers...).

À l'heure où les repères se fluidifient à la vitesse du son, nos musiques sont également porteuses de sens et constitutives d'une mémoire collective et d'un patrimoine en perpétuel mouvement. Et face à la logique d'une mondialisation inéluctable, nombreux sont les artistes français à pouvoir faire résonner au-delà de nos frontières élastiques, le chant bien légitime de notre exception culturelle.

Fort de toutes ces convictions, la Commission nationale a bâti ses propositions. Parfois sous la forme d'orientations générales, le plus souvent par l'affirmation nette et précise de mesures qu'il conviendra de prendre dans des délais les plus brefs. L'ensemble étant charpenté par une revendication budgétaire, sans laquelle il sera difficile pour le ministère de la Culture d'être en phase avec ses ambitions précédemment exprimées.

Pour être le plus concret possible, **la Commission a chiffré les besoins du secteur dans une enveloppe qui se situe dans une fourchette à hauteur de 250 à 300 millions de francs**, c'est-à-dire bien au dessus de ce qui est actuellement dévolu au secteur (**67 millions en 1997**).

Une telle somme représente donc un quintuplement du budget actuel.

.../...

«JE RÉVAIS D'UN AUTRE MONDE» (suite)

Mais c'est surtout et avant tout la seule façon pour les pouvoirs publics d'initier une politique culturelle qui puisse répondre aux quatre principes fondateurs de la Commission nationale des musiques actuelles et autour desquels s'est construite la synthèse de ce rapport.

Quatre mots clés pour donner une cohérence aux actions futures, a fortiori s'il s'agit de questions qui n'ont pas été abordées dans ce rapport.

quatre principes fondateurs de la Commission nationale des musiques actuelles et autour desquels s'est construite la synthèse de ce rapport.

Ces quatre principes sont les points de convergence de tous les membres de la Commission, qu'ils soient artistes, élus, responsables associatifs, impliqués dans l'économie de la musique, disque comme spectacle vivant ou dans les médias :

- **Reconnaissance**
- **Proximité**
- **Pluralisme**
- **Rééquilibrage**

Après la prise de connaissance des orientations et mesures répondant à ces quatre principes fondateurs d'une politique, la Commission a souhaité que le lecteur puisse lire l'intégralité des quatre rapports des groupes de travail : pratiques amateurs, publics, professionnalisation, gestion de carrière. Une manière de garder au plus près l'authenticité des travaux de chaque groupe. Mais aussi de pouvoir y lire jusqu'au détail la logique de quatre réalités qui parfois s'entrecroisent pour mieux s'unifier. Elles peuvent aussi, souvent, se suffire à elles-mêmes. C'est aussi cela l'originalité des musiques actuelles.